

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 mars 2026

Délibération n° 2026 - 01 – Compte financier - Exercice 2025

Le conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France s'étant réuni le 12 Mars 2026 en salle du conseil du bâtiment Claudin Lejeune, campus du Mont Houy, sous la présidence de monsieur Rodolphe DELAUNAY, président du conseil ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le quorum étant atteint,

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments **d'exécution budgétaire** suivants :

114,20 ETPT, dont 89,73 ETPT sous plafond d'emplois et **24,47 ETPT** hors plafond ;

19 861 150,14 € d'autorisations d'engagement, dont :

- o **13 634 904,68 €** personnel ;
- o **4 858 874,57 €** fonctionnement ;
- o **1 367 370,89 €** investissement ;

19 668 528,24 € de crédits de paiement, dont : ;

- o **13 634 904,68 €** personnel ;
- o **4 848 459,87 €** fonctionnement ;
- o **1 185 163,69 €** investissement ;

19 817 770,40 € de recettes encaissées ;

+ 149 242,16 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration arrête les éléments **d'exécution comptable** suivants :

104 662,45 € de variation de trésorerie ;

618 000,92 € de résultat patrimonial bénéficiaire ;

1 246 156,93 € de capacité d'autofinancement ;

+ 330 813,55 € de variation du FDR.

Article 2 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat en réserve à hauteur de **618 000,92 €**.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels sont joints à la présente délibération.

Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président du conseil d'administration

Rodolphe DELAUNAY

